Auger-Saint-Vincent, le 26 août 2021

Arrêté portant fermeture place Saint-Vincent et rue des Cornouillers

VU la manifestation **cyclo Mad Jacques Vélo** organisée par DavaïDavaï du vendredi 27 juillet au samedi 28 juillet 2021, en partenariat avec la commune d'Auger-Saint-Vincent, le Comité des Fêtes et l'association Le Café citoyen.

VU l'occupation de l'espace public situé Place Saint-Vincent, rue des Cornouillers et en haut de la rue Sainte-Marie du vendredi 27 août à partir de 13h30 au samedi 28 août à 12 heures.

Considérant la nécessité de sécuriser l'espace public à cette occasion.

Sur décision du maire d'Auger-Saint-Vincent.

ARRÊTÉ

Article 1:

Le stationnement des véhicules sur la place Saint-Vincent et la rue des Cornouillers est interdit du vendredi 27 août à 13h30 au samedi 28 août à 12 heures. La rue de la Sainte-Marie sera barrée au niveau du rû Sainte-Marie.

Article 3:

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Auger-Saint-Vincent, Le maire, Fabrice Dalongeville